

# Convention de partenariat

## Projet « Circuit des Hérissons »

Entre les soussignés :

ASBL Commission de Gestion du Parc naturel des Hauts-Pays,  
Représentée par Madame Camille Lefèbvre, en sa qualité de  
Directrice et déléguée à la gestion journalière de l'ASBL,  
Située à la Rue des Jonquilles 24, 7387 Honnelles (Onnezies).



Et

L'école communale fondamentale « La Petite Honnelle » d'Athis  
Représentée par Monsieur Romain Thonet, Directeur.  
Située à la rue des Ecoles 3, 7387 Honnelles

Et

La commune de Honnelles,  
Représentée par Monsieur Matthieu Lemiez, Bourgmestre de la commune  
Située à la rue Grande 1, 7387 Honnelles.

Il est convenu ce qui suit :

---

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les trois parties pour le projet « **Circuit des Hérissons** », initié par le Parc naturel des Hauts-Pays.

---

### Article 2 - Description du projet

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, le Parc naturel des Hauts-Pays organise chaque année, des circuits didactiques autour des établissements scolaires de son territoire. A ce jour, 5 circuits ont déjà été créés : celui des Aubépines à Aulnois, celui des Trognés à Frameries, celui des Hirondelles à Baisieux, celui des Chauves-souris à Dour et le Sentier des Pics à Colfontaine. Cette année scolaire 2025-2026, le PNHP a décidé de créer le Circuit des Hérissons dans l'entité de Honnelles.

Il s'agit de sensibiliser les élèves au mode de vie des Hérissons et aux menaces qui pèsent sur eux et mener des actions concrètes pour aider ces mammifères emblématiques. Un parcours didactique sera donc conçu au départ de l'école communale fondamentale « La Petite Honnelle » à Athis. Les élèves vont rédiger des textes qui seront apposés sur des panneaux didactiques disposés tout au long du parcours. Ce Circuit des Hérissons sera inauguré en juin 2026.

---

### **Article 3 - Rôles et responsabilités**

#### **Le Parc naturel des Hauts-Pays :**

- Va dispenser des animations pédagogiques dans toutes les classes de l'enseignement primaire de l'école communale fondamentale La Petite Honnelle d'Athis.
- Va financer un gîte à hérissons à placer sur le parcours
- Va financer des brochures explicatives du Circuit des Hérissons (1000 exemplaires)
- Va organiser un événement festif de clôture : verre de l'amitié offert et découverte du parcours didactique en présence des parents et autorités communales.

N.B. Le PNHP reste propriétaire des panneaux didactiques. En cas de dommages à des tiers, c'est son assurance Responsabilité civile qui interviendra.

#### **L'école communale d'Athis**

- Les élèves du primaire participeront aux animations pédagogiques proposées et rédigeront des textes informatifs concernant les hérissons.
- Les enseignantes vont encadrer les activités de recherche et de rédaction
- Le directeur veillera au bon déroulement du projet.
- L'école s'engage à parcourir régulièrement le Circuit des Hérissons, à des fins pédagogiques.

#### **La commune de Honnelles**

- Placera le gîte à hérissons fourni par le Parc naturel ainsi que les panneaux didactiques.
- S'engage également à entretenir le maintien correct des panneaux informatifs didactiques. En cas de dégradations de ces panneaux, la commune interviendra financièrement dans la réimpression et le remplacement de ceux-ci.

En outre, les trois parties s'engagent à :

- Maintenir un dialogue constructif afin d'assurer la pérennité du Circuit des Hérissons.

### **Article 4 - Calendrier des événements et communication**

#### **Calendrier**

- Avril 2025 : présentation du projet auprès du Collège communal de Honnelles lors la présentation de l'équipe technique du Parc naturel et de ses missions.
- Juin 2025 : première réunion avec le directeur de l'école afin de baliser les grandes étapes du projet
- Septembre 2025 : animations pédagogiques dans les classes du primaire
- Octobre 2025 : recherche de documentation et rédaction de textes par les élèves (P5P6)
- Novembre 2025 : relecture constructive des textes par l'équipe technique du PNHP, ajout d'informations et de photos
- De novembre 2025 à avril 2026, conception des piquets de support des panneaux par l'école d'enseignement spécialisé La Clairière de Colfontaine

- De janvier à mars 2026 : conception des panneaux didactiques par une agence de graphisme
- Mai ou juin 2026 : pose des panneaux par les ouvriers communaux et organisation d'un événement de clôture : inauguration du Circuit des Hérissons.
- Eté - Automne 2026 : balisage du circuit via le système de réseau points nœuds terrestres.

## **Communication**

L'école partagera les informations concernant le projet (site Internet, page Facebook...).

La commune de Honnelles s'engage à relayer le déroulement du projet dans son bulletin communal à destination des citoyens.

Le PNHP s'engage à diffuser le projet sur son site Internet et sa page Facebook.

---

## **Article 5 - Frais**

Le Parc naturel des Hauts-Pays prend en charge :

- Le coût des animations pédagogiques
- L'achat du gîte à hérissons.
- L'achat du bois pour les piquets des panneaux didactiques
- L'impression des panneaux didactiques
- L'achat des brochures didactiques du Circuit des Hérissons
- L'achat des boissons pour l'inauguration du circuit.

La Commune de Honnelles prend en charge :

- Les coûts inhérents à l'entretien du gîte et des panneaux.
  - En cas de dégradation, le PNHP se réserve le droit de remplacer ou non les panneaux défectueux, en fonction notamment des projets en cours ou de sa capacité financière du moment. Si le remplacement est possible, la commune sera sollicitée pour le placement des nouveaux panneaux.
- 

## **Article 6 - Durée et résiliation**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et reste d'actualité sur une durée de 10 ans. Chaque partie peut résilier la convention en cas de manquement grave de l'une des autres parties, sous réserve d'un préavis écrit de 8 semaines.

---

## **Article 7 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera, dans un premier temps, soumis à une médiation.

Si la médiation échoue, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Mons.

---

Fait en trois exemplaires à Honnelles le 05 janvier 2026.

Pour la Commission de Gestion du Parc naturel des Hauts-Pays ASBL,  
Camille Lefèbvre

Signature :



**PARC NATUREL  
DES HAUTS-PAYS**  
rue des Jonquilles, 24  
7387 Onnezies  
Tél. 32 (65) 46 09 38  
[www.pnhp.be](http://www.pnhp.be)

Pour l'école communale La Petite Honnelle d'Athis

Signature :

Pour la commune de Honnelles

Signature :